

La ministre du Logement détaille son plan de réduction des nuitées d'hôtel

Comment mettre fin à l'augmentation constante de l'hébergement des plus démunis à l'hôtel ? Comment faire pour que le recours à l'hôtel – solution d'hébergement d'urgence « *inadaptée aux besoins des familles* » – devienne exceptionnel et de courte durée ? Le gouvernement a un plan qui, espère-t-il, y parviendra d'ici à trois ans. Invitée, le 3 février, à la présentation du 20^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement (voir ce numéro, page 16), la ministre du Logement en a détaillé le contenu. Objectifs affichés : créer 13 000 places en dispositifs alternatifs d'ici à 2017 – en réorientant les crédits destinés à financer de nouvelles nuitées hôtelières –, proposer des hébergements alternatifs aux 6 000 demandeurs d'asile actuellement hébergés à l'hôtel et renforcer l'accompagnement social des personnes hébergées aujourd'hui à l'hôtel. L'Etat mobilisera au total un budget de 105 millions d'euros sur trois ans pour mettre en œuvre ce plan, a indiqué Sylvia Pinel.

Une meilleure utilisation des crédits des nuitées hôtelières

Selon le ministère du Logement, « *sans une action volontaire de l'Etat, les nuitées hôtelières augmentent de 6 000 nuitées par an au vu de la tendance actuelle* ». Face à cette situation, « *le mécanisme du plan est simple* ». Il s'agira en premier lieu de réorienter le financement de 10 000 nuitées – soit 66 millions d'euros sur trois ans – pour créer 13 000 places dans les dispositifs alternatifs et mettre en place un accompagnement social renforcé (voir ci-dessous). Le plan prévoit ainsi la création de 9 000 places supplémentaires en intermédiation locative de type Solibail (en plus des 10 500 existantes à ce jour), de 1 500 places en logement adapté (pensions de famille ou maisons-relais) et de 2 500 nouvelles places d'hébergement dans des centres dédiés aux familles ou dans des logements sociaux vacants. « *D'autres dispositifs innovants comme les appartements partagés seront aussi expérimentés* », a indiqué la ministre.

Le plan prévoit également de réorienter 38,7 millions d'euros sur trois ans afin que, « *au sein de structures spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement*

et l'hébergement des demandeurs d'asile », 6 000 places dédiées aux demandeurs d'asile actuellement hébergés à l'hôtel soient créées sur la durée du plan.

Au total, c'est donc 105 millions sur trois ans qui seront réorientés de l'hôtel vers des solutions alternatives mieux adaptées aux besoins des personnes hébergées. « *Cet effet de substitution d'un dispositif à un autre est possible dans la mesure où les dispositifs alternatifs coûtent globalement moins cher que les nuitées hôtelières* », indique le ministère.

Un accompagnement renforcé des personnes encore hébergées à l'hôtel

« *Pour les personnes qui, temporairement, seront contraintes de rester à l'hôtel, nous mettons en place un accompagnement social renforcé et généralisé* », a encore annoncé Sylvia Pinel. L'Etat s'engage ainsi à ce que toutes les familles hébergées puissent bénéficier d'une évaluation sociale. Cette évaluation sera effectuée par les équipes financées par l'Etat, « *dont l'intervention sera renforcée* », indiquent les services de la ministre.

Sylvia Pinel a également promis « *un accès facilité à l'aide alimentaire* » ainsi qu'une « *meilleure organisation de la domiciliation* ». A cet égard, les services de l'Etat auront comme priorité de veiller à ce que chaque département se dote dans les plus brefs délais d'un schéma de domiciliation, en prenant en compte les personnes hébergées en hôtel. Ils devront également veiller à mieux répartir, au niveau régional, la prise en charge des familles hébergées dans les départements, « *afin d'éviter par exemple que deux départements assument seuls ces prises en charge* ». Enfin, une « *attention particulière* » sera apportée à la santé mentale, « *avec la mobilisation des équipes mobiles de psychiatrie qui interviendront au moment de la phase d'orientation des familles* ». ■ Olivier Songoro

Nomination

ARS. Le docteur Benoît Crochet est nommé directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé (ARS) de Champagne-Ardenne à compter du 1^{er} mars 2015. Actuellement directeur général adjoint de l'agence, il remplacera Jean-Christophe Paille, qui occupait ce poste depuis avril 2010. •